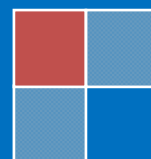


Le Pacifique sur la voie de la sécurité énergétique

Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique

La sécurité énergétique est assurée lorsque tous les individus ont, à tout moment, un accès à des sources suffisantes et durables d'énergie propre et peu coûteuse, ainsi qu'à des services énergétiques, pour accroître leur bien-être social et économique

2010 – 2020





Le Pacifique sur la voie de la sécurité énergétique

Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a coordonné l'élaboration du présent Cadre d'action en collaboration avec les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), les partenaires dans le développement et les pays membres



Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), 2011

©Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) 2011

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original: anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Le Pacifique sur la voie de la sécurité énergétique : Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique

1. Energy policy – Oceania.
2. Power resources – Oceania.

I. Title II. Secretariat of the Pacific Community

333.79

AACR2

ISBN: 978-982-00-0477-1

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
BP D5 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Tel: +687 26 2000 Fax: +687 26 3818
Web: <http://www.spc.int>

Composition et mise en page réalisées
à l'antenne régionale de la CPS à Suva
Suva (Îles Fidji) 2011

TABLE DES MATIÈRES

Objet	1
Élaboration du document.....	2
Résumé	2
Partie 1 Le contexte énergétique dans le Pacifique	6
Cadre général	6
La sécurité énergétique : un facteur décisif de développement.....	6
Appel à l'action	6
L'énergie dans le pacifique.....	7
La sécurité énergétique dans le Pacifique	8
Modèle pour la sécurité énergétique dans le Pacifique	10
Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique.....	10
Vision	10
But	10
Résultats	11
Principes directeurs	11
Responsabilités nationales et régionales	14
Partie 2 Thèmes d'action pour améliorer la sécurité énergétique	18
Theme 1 : Leadership, gouvernance, coordination et partenariats	18
Theme 2 : Renforcement des capacités, planification, politiques et cadres réglementaires...	19
Theme 3 : Production d'énergie et approvisionnement.....	21
3.1 Pétrole et combustibles liquides de substitution	21
3.2 Énergies renouvelables	22
Theme 4 : Conversion de l'énergie	23
4.1 Électricité	23
Theme 5 : Consommation énergétique de l'utilisateur final	24
5.1 Consommation d'énergie dans le secteur des transports	24
5.2 Efficacité énergétique et économies d'énergie	25
Theme 6 : Données et information sur l'énergie.....	27
Theme 7 : Financement, suivi et évaluation	28
Partie 3 Relier le cadre d'action au plan de mise en œuvre	29

OBJET

Le présent Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique a été élaboré pour donner suite à l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique à l'occasion de leur quarantième Sommet, tenu à Cairns (août 2009), dans le but d'accroître la sécurité énergétique.

Cet appel est venu renforcer la demande formulée précédemment par les Ministres de l'énergie des pays océaniques lors de leur seconde Conférence ministérielle, tenue à Nuku'alofa (avril 2009), qui reconnaît que la sécurité énergétique est absolument nécessaire pour garantir la croissance économique et le développement humain. Considérant que les économies océaniques sont les plus exposées du monde à la flambée des prix du pétrole, les ministres ont souligné qu'il fallait d'urgence réduire cette vulnérabilité, en intégrant la sécurité énergétique dans la planification nationale et l'établissement des budgets, en améliorant l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, en adoptant des sources d'énergie renouvelable viables sur le plan financier et, le cas échéant, en mettant en place des stratégies régionales et sous-régionales pour l'achat de produits pétroliers et la coordination des services régionaux.

Les ministres sont également convenus de la nécessité de revoir la Politique régionale de l'énergie pour les îles du Pacifique (2004), ainsi que le plan d'action qui lui est associé, et des grandes questions prioritaires à résoudre. Parmi celles-ci figurent le renforcement de la coordination des services régionaux et de l'aide des bailleurs de fonds, ainsi que la fourniture de services énergétiques dans la région par le truchement d'une seule organisation, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), et dans le cadre d'un programme. En outre, les ministres ont appelé à développer les moyens humains à l'appui des programmes énergétiques nationaux et régionaux, à renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse de données et d'informations sur l'énergie, à soutenir le projet régional d'achats groupés de produits pétroliers et à encourager l'investissement dans des technologies durables fondées sur les énergies renouvelables, ainsi que dans des mesures axées sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.

Les États et Territoires insulaires océaniques ont contribué, aux côtés des partenaires régionaux et internationaux dans le développement, à la révision de la Politique régionale de l'énergie pour les îles du Pacifique, adoptée en 2004, et ont élaboré le présent Cadre d'action. Ce travail a été coordonné par la CPS, sous la houlette du groupe consultatif sur l'énergie dans les îles du Pacifique¹ et grâce aux conseils de ce dernier. **Ce Cadre d'action vise à aider les États et Territoires insulaires océaniques à intensifier les efforts déployés à l'échelon national en vue de garantir la sécurité énergétique et, conformément aux principes du Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique (Plan pour le Pacifique), à définir la manière dont les services régionaux peuvent assister les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux.**

Un Plan régional de mise en œuvre de la sécurité énergétique dans le Pacifique distinct a été établi et adopté par la première Conférence conjointe des Ministres océaniques de l'énergie, des techniques de l'information et de la communication et des transports qui s'est tenue en 2011 à Nouméa. Le Plan porte essentiellement sur les interventions régionales à l'appui de la mise en œuvre des politiques et plans nationaux.

¹ Ce groupe est constitué d'organisations membres du CORP, de l'UICN et de représentants des États et Territoires insulaires océaniques, notamment des services de distribution d'électricité, des acteurs non étatiques et du secteur privé.

ÉLABORATION DU DOCUMENT

Le présent Cadre d'action a été élaboré à l'issue de consultations techniques et de réunions régionales, auxquelles participaient des représentants des pouvoirs publics océaniques, des services de distribution d'électricité, des acteurs non étatiques et du secteur privé. Ces représentants venaient des Samoa américaines, du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, des Îles Fidji, de Polynésie française, de Guam, de Kiribati, de Nauru, de Nouvelle-Calédonie, de Niue, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République des Îles Marshall, du Samoa, des Îles Salomon, de Tokelau, des Tonga, de Tuvalu, de Vanuatu et de Wallis et Futuna.

Parmi les partenaires régionaux représentés figuraient l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, la *Pacific Power Association* (PPA), la CPS, le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), la Division géosciences et technologies appliquées (SOPAC) et l'Université du Pacifique Sud (USP). Des représentants d'organisations internationales et multilatérales, telles que la Banque asiatique de développement (BASD), l'Union européenne (UE), la Banque mondiale, le *Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership* (REEEP), ainsi que des partenaires dans le développement membres, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont aussi pris part à ces consultations.

Le groupe de travail *Energising the Pacific*, composé de partenaires dans le développement, a constitué un mécanisme utile par le biais duquel des discussions ont pu être organisées avec bon nombre des partenaires dans le développement susmentionnés. D'autres partenaires dans le développement et parties prenantes du secteur de l'énergie dans le Pacifique, notamment la Chine, le Japon et l'Italie, étaient également représentés.

Ces consultations ont été organisées avec le concours financier de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et du Projet océanique de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP), par l'intermédiaire du PROE, de la PPA, de la SOPAC et de la CPS².

RÉSUMÉ

La sécurité énergétique dépend de la disponibilité, de l'accessibilité, du faible coût, de la stabilité et de l'utilisation des sources d'énergie. Ces facteurs sont à leur tour influencés par de multiples secteurs, groupes et contextes. Pour garantir la sécurité énergétique, tous les secteurs des sociétés océaniques et les partenaires régionaux et internationaux doivent travailler main dans la main.

Le *Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique* (FAESP) propose une nouvelle méthode pour améliorer la sécurité énergétique en Océanie. Il reconnaît que les politiques et plans d'action nationaux dans le domaine de l'énergie sont la pierre angulaire de la sécurité énergétique et préconise une approche englobant l'ensemble des secteurs, qui repose sur le principe « des partenaires multiples, une équipe unique ». Cette approche admet que de nombreux partenaires contribuent à la sécurité énergétique dans la région et les place tous sur un pied d'égalité.

Ce Cadre d'action repose sur onze principes fondamentaux, à savoir:

1. l'importance du leadership, de la transparence, de la prise de décisions et de la gouvernance;
2. l'application de solutions adoptées par les pays et soutenues par des initiatives régionales;

² La CPS a fait appel à Peter Johnston, membre du cabinet de consultants *Environmental and Energy Consultants Ltd* (Îles Fidji), pour qu'il supervise l'examen de la Politique régionale de l'énergie pour les îles du Pacifique, avec le concours de Rupeni Mario, Conseiller principal pour les questions énergétiques de la SOPAC (intégrée désormais à la CPS) et de Patricia Sachs-Cornish, Conseillère en planification de la CPS.

3. l'adoption d'une approche coordonnée englobant l'ensemble des secteurs ;
4. la nécessité d'assurer des moyens de subsistance durables et de reconnaître les questions liées à la culture, à l'équité et à l'égalité hommes-femmes ;
5. la reconnaissance du lien entre les sources d'énergie (primaire et secondaire) et leur utilisation, et la nécessité de considérer l'énergie comme un secteur global ;
6. le recours à des technologies efficaces et économiques, appropriées et techniquement éprouvées ;
7. l'application de solutions énergétiques respectueuses de l'environnement ;
8. une planification reposant sur des données probantes, d'où l'importance des statistiques relatives à l'énergie ;
9. un investissement approprié en capital humain ;
10. des partenaires multiples, une équipe unique ;
11. des financements, un suivi et une évaluation.

Le Cadre d'action reconnaît que les politiques et plans d'action nationaux dans le domaine de l'énergie sont la pierre angulaire de la sécurité énergétique dans le Pacifique

Ces principes fixent les critères en fonction desquels l'utilité et l'adéquation des initiatives régionales doivent être évaluées. Ils donnent également des indications sur la manière dont les partenaires doivent travailler ensemble et avec les États et Territoires insulaires océaniques. Ils prennent en compte les moyens de subsistance durables, le changement climatique, la problématique hommes-femmes et les questions culturelles, ainsi que la nécessité d'améliorer la planification, de renforcer les capacités et d'accroître l'efficacité énergétique.

Le présent Cadre d'action vise à soutenir les efforts déployés par les États et Territoires insulaires océaniques en vue de veiller à ce que tous les individus aient, à tout moment, un accès à des sources suffisantes et durables d'énergie propre et peu coûteuse, ainsi qu'à des services énergétiques modernes, pour accroître leur bien-être social et économique. Il contribue également à la concrétisation de notre objectif commun qui consiste à mettre le Pacifique à l'heure de la sécurité énergétique et de la vision « d'une région où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité et la prospérité économique », telle qu'énoncée dans le Plan pour le Pacifique.

Par le passé, l'approvisionnement en énergie dans les États et Territoires insulaires océaniques était fondé sur l'utilisation de combustibles à base de pétrole et de sources locales telles que l'énergie hydroélectrique et la biomasse. Depuis peu, les nouvelles technologies fondées sur les énergies renouvelables permettent de produire de l'énergie autrement. Cela dit, les changements qui affectent aussi bien l'offre d'énergie (disponibilité et accessibilité) que la demande (accessibilité économique), y compris en matière de services, représentent une menace grandissante pour la sécurité énergétique des populations océaniques.

La sécurité énergétique dépend de multiples facteurs socioéconomiques, matériels et techniques, dont la croissance démographique, le produit intérieur brut (PIB) et les moyens économiques, tandis que l'offre dépend des coûts, des réseaux de production et de distribution existants (électricité, GPL (gaz de pétrole liquéfié), pétrole), des infrastructures, des capacités techniques d'entretenir les systèmes de distribution et des politiques et réglementations nationales. D'autres facteurs, comme la probabilité d'une catastrophe naturelle, influent également sur la sécurité énergétique.

Les produits dérivés du pétrole resteront encore longtemps la principale source d'énergie dans la région. Tout changement affectant leur disponibilité, leur qualité et leur coût a, par conséquent, des répercussions considérables sur les petites économies insulaires. Il convient d'accroître les investissements dans les énergies propres et économiques, en privilégiant les énergies renouvelables,

l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, afin de diversifier les sources d'énergie dans la région, mais aussi de contribuer à atténuer les effets de la consommation de combustibles fossiles sur l'environnement. L'importation de produits pétroliers raffinés de meilleure qualité peut être une solution plus onéreuse, mais elle est susceptible de présenter des avantages économiques à long terme sur le plan de la production d'une énergie plus propre et plus efficace. À cet égard, les acteurs du secteur pétrolier, opérant tant dans le Pacifique qu'à l'extérieur, ont les moyens de jouer un rôle moteur dans l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'accessibilité économique des produits pétroliers dont peu peuvent disposer les États et Territoires de la région.

Il est nécessaire d'élaborer d'urgence des programmes concrets d'énergie propre et d'y injecter des investissements, afin d'améliorer la capacité des États et Territoires insulaires océaniques de mieux résister et de s'adapter aux chocs économiques, et de contribuer à intensifier les efforts déployés pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter à la nouvelle donne climatique.

Le présent Cadre d'action s'articule autour de sept thèmes d'action axés sur l'amélioration de la sécurité énergétique. Ces thèmes donnent corps aux onze principes fondamentaux décrits précédemment.

1. Leadership, gouvernance, coordination et partenariats
2. Renforcement des capacités, planification, politiques et cadres réglementaires
3. Production d'énergie et approvisionnement
4. Conversion de l'énergie
5. Consommation énergétique de l'utilisateur final
6. Données et information sur l'énergie
7. Financement, suivi et évaluation

Le **premier thème** (*Leadership, gouvernance, coordination et partenariats*) fait référence au fait que la sécurité énergétique ne peut être assurée en travaillant isolément. De même, à lui seul, le secteur énergétique ne peut améliorer l'accessibilité à l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement et des services énergétiques. Sous la houlette des pouvoirs publics, tous les secteurs et organismes ont un rôle à jouer sur le chemin de la sécurité énergétique. Au nombre des partenaires de poids figurent le secteur privé et en particulier le secteur pétrolier de chaque État ou Territoire de la région, les services de distribution de l'électricité, le secteur des transports, le secteur du commerce, le secteur de la planification et des finances, les acteurs de la société civile, les organisations régionales et internationales et les partenaires dans le développement/bailleurs de fonds. Ce premier thème souligne l'importance du leadership et du travail d'équipe, et la section qui lui est consacrée propose des solutions de coopération entre les différentes parties prenantes pour leur permettre de nouer des liens de partenariat solides aux échelons national et régional, de mieux affronter les défis actuels et à venir et, partant, de satisfaire les besoins en énergie. Ce thème se veut un fil conducteur que peuvent suivre tous les partenaires pour s'engager concrètement dans la recherche de solutions aux problèmes de coordination, de communication et de ressources.

Le **deuxième thème** (*Renforcement des capacités, planification, politiques et cadres réglementaires*) permet de souligner combien il est important d'assurer une planification adéquate et d'avoir un objectif clair, ainsi qu'un cadre politique et réglementaire solide et efficace, pour créer un environnement favorable à l'amélioration de la sécurité énergétique dans le Pacifique. Le respect des cadres réglementaires par les fournisseurs d'énergie et les consommateurs finaux est essentiel. Il est nécessaire d'élaborer un plan de développement des ressources humaines solide pour pallier le manque de capacités mis en évidence dans le présent Cadre d'action. L'accessibilité aux systèmes et services d'approvisionnement en énergie, ainsi que leur sécurité, doivent être renforcées de sorte que les consommateurs puissent disposer d'une énergie fiable et peu coûteuse.

Le **troisième thème** (*Production d'énergie et approvisionnement*) met l'accent sur le fait que les combustibles à base de pétrole sont la principale source d'énergie commerciale en Océanie, même si la contribution des énergies telles que les énergies géothermique, hydroélectrique, solaire et éolienne, augmente. Toutefois, la majorité des populations rurales de nombreux États et Territoires insulaires océaniques utilisent encore du bois de chauffage comme première source d'énergie. La sécurité énergétique s'améliorera à mesure que la disponibilité, l'accessibilité, le coût, la stabilité et la sécurité des sources énergétiques locales s'accroîtront durablement. De même, la gestion adéquate des diverses sources d'énergie importées est un des piliers de la sécurité énergétique dans le Pacifique. La sécurité énergétique est assurée lorsque les populations ont, à tout moment, un accès à des sources suffisantes et durables d'énergie propre et peu coûteuse. Cela signifie qu'il faut diversifier les sources d'énergie et adopter un ensemble équilibré de sources énergétiques locales et importées.

Le **quatrième thème** (*Conversion de l'énergie*) part du constat que l'énergie électrique est une importante source d'énergie secondaire. Il souligne aussi l'importance d'une génération, d'une distribution et d'une transmission de l'énergie électrique qui soient rentables et fiables, ainsi que de l'accessibilité à l'énergie électrique, surtout dans les zones rurales et les îles éloignées. Dans ce cas, la sécurité énergétique implique une transformation efficace d'une forme d'énergie en une autre.

Le **cinquième thème** (*Consommation énergétique de l'utilisateur final*) porte sur l'importance d'une utilisation productive de l'énergie, en particulier dans les transports, et la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, y compris les normes et les codes de spécification du rendement énergétique et de construction.

Le **sixième thème** (*Données et information sur l'énergie*) part du constat qu'il est nécessaire de disposer d'informations rigoureuses, actualisées et exactes sur l'énergie. Dans une région aussi diversifiée et fragile que le Pacifique, il est nécessaire de disposer de statistiques et de données plus transparentes sur l'énergie et de les diffuser de sorte à améliorer la planification. Souvent, l'information est disponible et pourrait servir à améliorer la sécurité énergétique, mais ce savoir n'est pas partagé ou n'est pas associé de façon utile à d'autres éléments d'information. Le présent Cadre d'action préconise la création d'un système régional d'archivage de données, l'établissement d'un ensemble commun d'indicateurs sur l'énergie qui permettraient de suivre et d'évaluer les activités conduites dans le secteur de l'énergie, et l'adoption d'une méthode de collecte et de diffusion élargies et actualisées des données et de l'information. Mesurer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique pourrait au final contribuer à définir des indicateurs utiles de la croissance économique dans les États et Territoires de la région.

Le **septième thème** (*Financement, suivi et évaluation*) permet de souligner qu'il est important de mettre en place une approche coordonnée du financement du secteur énergétique, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation solide, qui permettra de mesurer les résultats engrangés dans l'ensemble du secteur au regard de cibles convenues tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional.

Le présent Cadre d'action distingue les actions qui sont du ressort des pouvoirs publics des pays de celles qui incombent aux organisations régionales. Pour garantir la sécurité énergétique en Océanie, bon nombre des avancées dans le secteur de l'énergie doivent être réalisées à l'échelon des pays, sous l'impulsion vigoureuse des dirigeants nationaux. Les initiatives et interventions régionales doivent aider les États et Territoires insulaires océaniques à accroître les économies d'échelle dans des domaines où les seules ressources nationales et territoriales ne le permettent pas, et compléter, renforcer et mettre en valeur les capacités nationales.

PARTIE 1 LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE DANS LE PACIFIQUE

CADRE GÉNÉRAL

La sécurité énergétique est un des piliers du développement socioéconomique visé par le Plan pour le Pacifique. L'énergie sous-tend tous les aspects de ce développement, de la production à l'entreposage et au transport, en passant par la santé, l'éducation et le maintien des moyens de subsistance. Sans énergie, les populations océaniques ne peuvent aspirer à un développement durable. Toutefois, le défi de la sécurité énergétique est d'autant plus complexe dans les États et Territoires insulaires océaniques que les caractéristiques géographiques de la région sont uniques. Elle se compose en effet de petits États et Territoires éparpillés sur une vaste superficie océanique équivalente à environ quatre fois la Chine. En outre, la petite taille des populations et l'extrême étroitesse de la base économique de ces pays ne favorisent pas les économies d'échelle. C'est une région où les distances tyranniques se traduisent par des coûts unitaires extrêmement élevés pour les biens et services, y compris pour les produits pétroliers dont nombre de pays de la région tirent la plus grande partie de leur énergie. Par ailleurs, les politiques nationales et régionales sur l'énergie et l'environnement doivent tenir compte du fait que l'énergie est une question transversale et prévoir la participation d'acteurs extérieurs au secteur énergétique dans les solutions visant à accroître la sécurité énergétique dans le Pacifique.

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN FACTEUR DÉCISIF DE DÉVELOPPEMENT

La sécurité énergétique est étroitement liée au développement économique et social et doit, par conséquent, figurer parmi les priorités de développement. En Océanie, la croissance économique requiert que toutes les composantes de la société, en particulier celle des groupes vulnérables, connaissent la sécurité énergétique.

La dépendance extrême des pays océaniques par rapport aux combustibles à base de pétrole importés pour la génération d'électricité et les transports, le coût initial élevé des investissements dans les énergies renouvelables et la quasi-inexistence aux échelons national et régional de stratégies de développement énergétique axées sur les populations sont autant d'éléments qui augmentent les risques de pauvreté qui pèsent sur les populations océaniques. L'accroissement de la pauvreté signifie des retombées négatives en aval sur l'éducation et la santé, avec les conséquences que cela implique pour le développement socioéconomique et la sécurité des États et Territoires insulaires océaniques.

Les moteurs de la croissance économique, tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie, les transports, les technologies de l'information et de la communication, le développement des infrastructures, l'industrie manufacturière, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, ainsi que d'autres services tertiaires, sont tous tributaires du secteur énergétique pour être productifs. Les pays du Pacifique n'ont pas les moyens d'affronter les conséquences économiques, sociales, politiques, éducatives et sanitaires d'une insécurité énergétique.

APPEL À L'ACTION

La sécurité énergétique sous-tend la vision du Plan pour le Pacifique, à savoir « *une région où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité et la prospérité économique, afin que tous ses habitants puissent mener une vie libre et intéressante* ».

Depuis 2007, les chefs d'État et de gouvernement et les Ministres de l'économie des pays membres du Forum, ainsi que les Ministres de l'énergie des pays océaniques, appellent à l'adoption d'approches et de solutions océaniques concrètes et adaptées pour résoudre les questions énergétiques dans la région. En particulier, les Ministres de l'énergie des pays océaniques ont demandé que soient réexaminés la

Politique régionale de l'énergie pour les îles du Pacifique (2004) et son plan d'action, et que soient renforcées la coordination régionale et la coordination de l'aide des bailleurs, tout comme l'offre de services énergétiques aux pays membres, par le biais d'une organisation unique compétente en matière d'énergie et d'un seul programme.

Dans ce contexte, la CPS a entrepris, aux côtés d'experts du secteur énergétique des pays de la région (services de distribution de l'électricité dans les États et Territoires, parties prenantes des pouvoirs publics, services de la planification et des finances), d'organisations régionales et internationales et de partenaires dans le développement bilatéraux et multilatéraux, d'établir le présent Cadre d'action.

L'ÉNERGIE DANS LE PACIFIQUE

L'étude conduite en octobre 2009 par la BASD portant sur la période 1990–2006³ offre le tableau le plus actualisé de l'approvisionnement et de la consommation énergétiques dans les pays insulaires océaniques. D'après cette étude, l'offre totale d'énergie (combustibles fossiles et sources locales telles que l'énergie hydroélectrique et la biomasse) a connu une croissance de 3,8 pour cent par an, comme le montre de façon résumée la figure 1 ci-dessous. Pour l'année 2006, la BASD estime que la part des combustibles fossiles dans l'approvisionnement total en énergie s'élevait à 85 pour cent, les combustibles à base de pétrole représentant à eux seuls 76 pour cent. La part de la biomasse (énergie verte), classée dans « Autres » dans la figure ci-dessous, était quant à elle estimée à seulement 10,6 pour cent dans l'ensemble de la région. Il s'agit probablement d'une importante sous-estimation, qui pourrait en partie s'expliquer par le fait que la consommation d'énergie verte a peu été mesurée depuis les années 80. À titre d'exemple, dans une évaluation du secteur énergétique des pays de la région, réalisée en 1992 sous la houlette de la Banque mondiale et des Nations Unies, la part de l'énergie verte dans l'offre totale d'énergie était estimée à 50 pour cent.

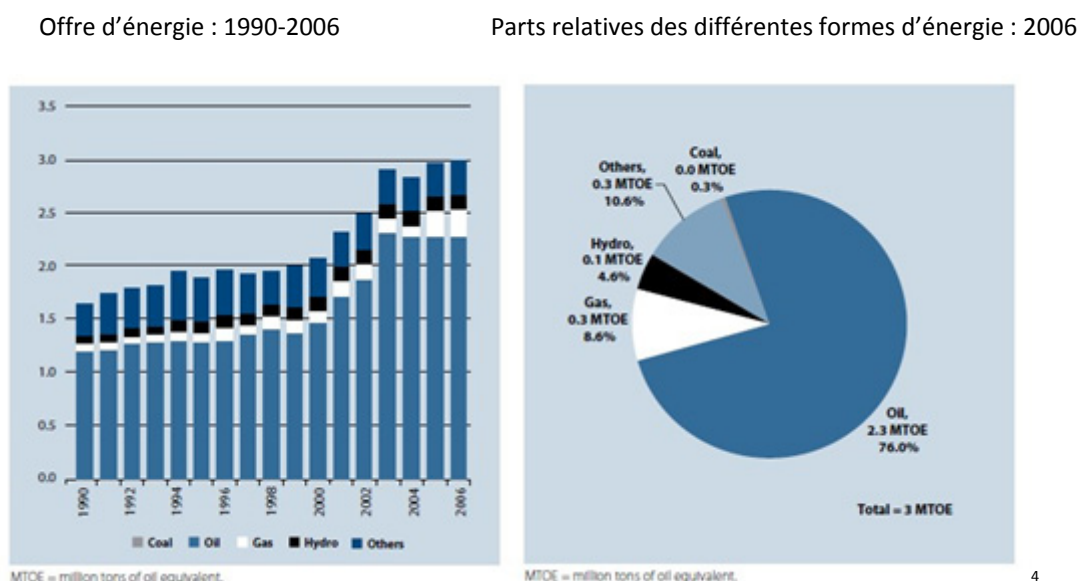


Figure 1 : Offre d'énergie primaire et sources d'énergie utilisées dans les pays insulaires océaniques. (Note : L'étude de la BASD inclut le Timor-Leste dans la catégorie des pays océaniques, mais exclut les Territoires)

³ Energy Statistics in Asia and the Pacific (1990–2006), BASD, 2009.

⁴ Translation : MTOE = million tonnes of oil equivalent ; Mtep = million de tonnes d'équivalent pétrole ; Coal=Charbon ; Oil=Pétrole ; Gas=Gaz ; Hydro=Hydroélectricité ; Others=Autres

Parmi les sources d'énergie commerciale (combustibles fossiles et énergie hydroélectrique, principalement), les combustibles fossiles représentaient 95 pour cent de l'offre totale d'énergie dans le Pacifique en 2006. La superficie des États et Territoires insulaires océaniques, leur densité démographique, leur structure économique et la disponibilité des ressources énergétiques locales varient très fortement. La figure ci-dessus, qui résume la situation régionale, offre une version quelque peu déformée de la réalité, en ce sens que deux pays (la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Fidji) totalisent à eux seuls environ 80 pour cent de l'approvisionnement énergétique et de la consommation finale de la région, tant pour toutes les formes d'énergie confondues que pour les produits pétroliers uniquement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée représentant 60 pour cent de ce total, contre 20 pour cent pour les Îles Fidji. En excluant ces deux pays, la consommation énergétique moyenne des autres pays océaniques a progressé de 1,2 pour cent par an, soit environ le tiers du taux régional moyen. Si l'on exclut la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Fidji, les combustibles à base de pétrole ont été utilisés dans près de 99 pour cent de la consommation d'énergie commerciale dans les autres pays. Les taux de dépendance par rapport aux combustibles à base de pétrole sont extrêmement élevés, en comparaison des 45 pour cent affichés par la région Asie-Pacifique considérée globalement et aux quelque 34 pour cent constituant le taux mondial.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données fiables sur la consommation énergétique dans la région, les chiffres donnés ci-dessous permettent de mesurer, à titre indicatif, l'ampleur du défi que la région doit relever :

- dans les États et Territoires insulaires océaniques, les transports sont les plus gourmands en produits pétroliers, puisqu'ils absorbent environ 42 pour cent du pétrole consommé en Papouasie-Nouvelle-Guinée, 54 pour cent du pétrole consommé aux Îles Fidji et 75 pour cent du pétrole consommé en moyenne dans les autres pays ;
- la génération d'électricité représente généralement au moins 20 pour cent de la consommation de produits pétroliers dans les États et Territoires insulaires océaniques ;
- quelque 30 pour cent des Océaniques ont accès à l'électricité, ce chiffre variant de moins de 25 pour cent (en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu) à plus de 95 pour cent (aux Îles Cook, à Guam, à Nauru, à Niue, aux Îles Mariannes du Nord, au Samoa, aux Tonga, à Tokelau et à Tuvalu) en fonction des pays ;
- il est probable qu'au moins la moitié de la consommation énergétique de la région repose sur les biocarburants traditionnels, sachant que bien plus de la moitié des ménages s'en sert comme source d'énergie primaire pour les besoins du foyer ; et
- la hausse des prix du pétrole de 2002 à début 2008 a coûté à la plupart des États et Territoires de la région environ 10 pour cent de leur revenu national brut, affectant de façon disproportionnée les personnes à faibles revenus⁵.

LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PACIFIQUE

La sécurité énergétique est importante, car elle influe sur l'économie, la sécurité et la santé publiques, ainsi que l'environnement, et joue un rôle crucial dans le développement socioéconomique et la vie des Océaniques. Elle est indispensable aux infrastructures nationales, notamment aux systèmes d'approvisionnement en eau, de transport, électroniques et de télécommunication. Diverses menaces pèsent sur la sécurité énergétique des États et Territoires insulaires océaniques, en raison d'une

⁵ Cette estimation est tirée du document *Living with High Prices: A Policy Brief* (BASD, 2008). Les autres sources d'information consultées sont le rapport *PIREP Regional Overview Report* (PROE, 2005) et *Energy Statistics in Asia and the Pacific (1990-2006)* (BASD, 2009).

combinaison de facteurs, dont : dans certains cas, la forte croissance démographique et l'absence d'économies pour compenser cette tendance, l'éloignement et les distances entre les principaux centres et les circuits de la chaîne logistique, la vulnérabilité des infrastructures énergétiques aux catastrophes naturelles telles que les cyclones, les tremblements de terre, les inondations et les tsunamis, l'incapacité de certains pays de tirer profit des économies d'échelle, en raison du petit nombre d'habitants et du manque d'activités industrielles, la vétusté et le manque d'entretien des infrastructures énergétiques, comme les systèmes de génération, de transmission et de distribution de l'électricité, l'absence de normes techniques et de sécurité applicables aux systèmes d'approvisionnement, de conversion et de consommation énergétiques, l'inadéquation des politiques tarifaires appliquées (qui ne favorisent pas l'investissement dans la maintenance), la méconnaissance du potentiel des énergies renouvelables disponibles à l'échelon local et le petit nombre de projets sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ou les économies d'énergie ayant porté leurs fruits et pouvant servir d'exemple.

Les produits dérivés du pétrole resteront encore longtemps une source d'énergie majeure dans la région. Les petites économies insulaires dépendent ainsi très fortement de leur disponibilité et de leur coût. Les investissements dans les énergies propres et économiques, comme les énergies renouvelables, peuvent permettre de diversifier les sources d'énergie dans la région. De même, les investissements en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie sont nécessaires pour utiliser au mieux les sources d'énergie disponibles et contribuer à atténuer les effets de la consommation de combustibles fossiles sur l'environnement. Ces mesures sont également utiles pour renforcer la capacité des États et Territoires insulaires océaniques de faire face aux crises économiques.

Les acteurs du secteur pétrolier, opérant tant dans le Pacifique qu'à l'extérieur, ont les moyens de jouer un rôle moteur dans l'amélioration de l'approvisionnement, de la qualité et du coût des produits pétroliers disponibles dans les États et Territoires de la région. Les produits pétroliers importés à des prix plus avantageux sont certes plus économiques à court terme, mais leur impact écologique est plus néfaste à long terme.

Le coût de l'énergie et le manque d'infrastructures nécessaires pour assurer la pérennité des moyens d'existence sont déjà un frein au développement socioéconomique des pays de la région. La vulnérabilité du Pacifique face aux flambées des prix des combustibles est exacerbée par le fait que la quasi-totalité des pays océaniques dépendent presque exclusivement des combustibles importés. Suite aux récentes flambées des cours des combustibles, les prix se sont stabilisés et ont quelque peu baissé, mais ils demeurent en général supérieurs à leur niveau d'il y a trois ou quatre ans, et ce, même en tenant compte de l'inflation. En conséquence, une grande partie de la population pauvre se heurte à une augmentation du coût de l'énergie, alors que l'économie mondiale est en plein ralentissement.

D'après les projections, les taux de croissance du PIB réel devraient rester faibles, voire négatifs dans la plupart des pays, en raison des résultats économiques médiocres à modérés enregistrés. La dépendance quasi-totale de la grande majorité des États et Territoires insulaires océaniques vis-à-vis des produits pétroliers (exception faite de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des îles Fidji, qui restent malgré tout très dépendantes au regard des normes mondiales) soulève des inquiétudes particulières, surtout dans les petits États insulaires, plus vulnérables. Toute hausse des prix des combustibles à base de pétrole est susceptible d'affecter négativement la sécurité énergétique et d'exacerber encore un peu plus la précarité dans laquelle se trouvent les ménages pauvres et à faibles revenus. C'est une réalité dont il faut tenir compte, d'autant que près d'un tiers de la population océanique totale vit en-dessous des seuils nationaux de pauvreté.

En Océanie, il est difficile de contrôler la consommation d'énergie et la qualité, l'approvisionnement et la distribution énergétiques. Il reste beaucoup de chemin à parcourir pour mettre en place des cadres réglementaires qui favorisent la fourniture à long terme d'une énergie propre et peu coûteuse.

MODÈLE POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PACIFIQUE

La figure 2 proposée ci-dessous constitue un modèle conceptuel de ce que pourrait être la sécurité énergétique dans le Pacifique. La sécurité énergétique dépend de la disponibilité, de l'accessibilité, du faible coût, de la stabilité et de l'utilisation des sources d'énergie. Ces facteurs sont à leur tour influencés par de multiples secteurs, groupes et contextes. Pour garantir la sécurité énergétique, tous les secteurs des sociétés océaniques et les partenaires régionaux et internationaux doivent travailler main dans la main.

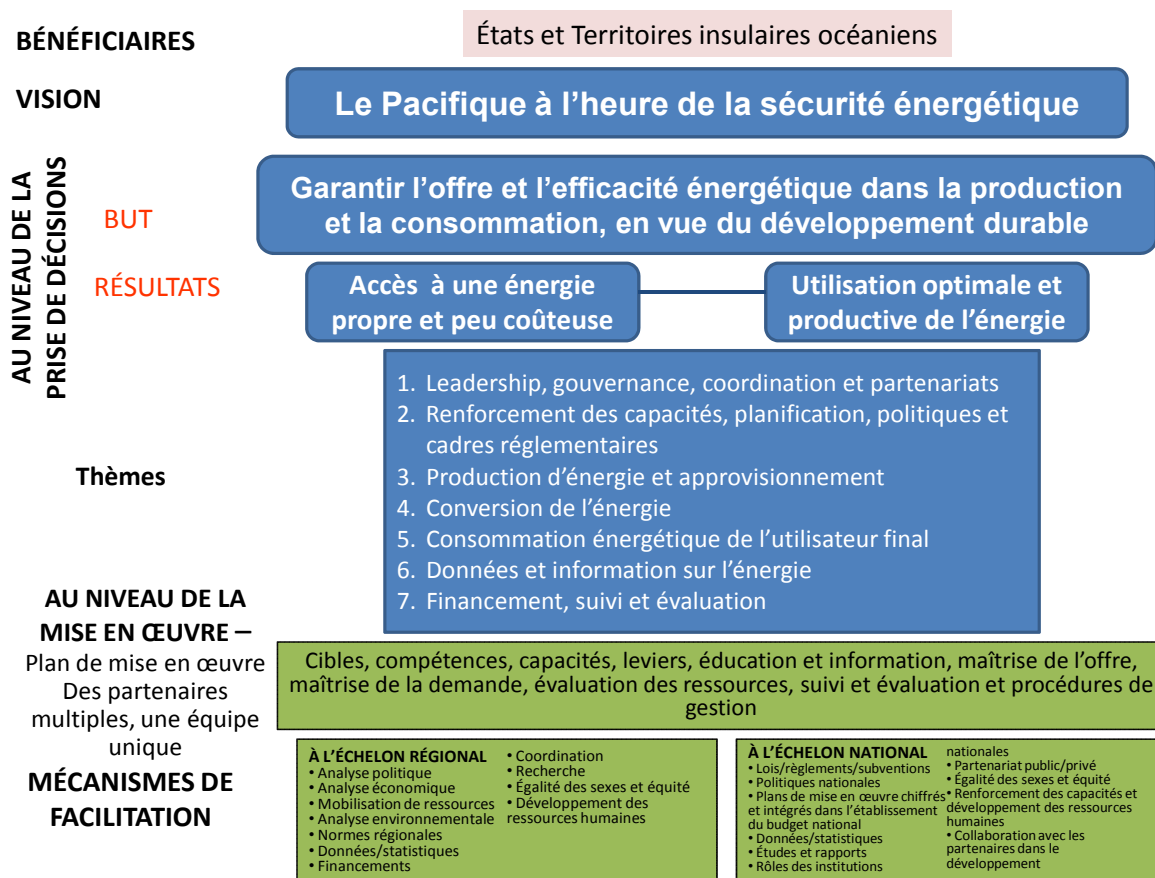


Figure 2 : Modèle conceptuel de la sécurité énergétique dans le Pacifique

CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PACIFIQUE

Vision

Le Pacifique à l'heure de la sécurité énergétique

But

Garantir l'offre et l'efficacité énergétique dans la production et la consommation, en vue du développement durable

RÉSULTATS

- i. Accès à une énergie propre et peu coûteuse
- ii. Utilisation optimale et productive de l'énergie

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Leadership, transparence, prise de décisions et gouvernance

En Océanie, que ce soit dans les secteurs de l'électricité, des transports, de l'agriculture ou de la foresterie, c'est le secteur privé qui fournit la plus grande partie de l'énergie. Étant donné que l'énergie constitue l'un des principaux moteurs du développement socioéconomique, le leadership au plus haut niveau, tant à l'échelon national que régional, est essentiel pour mettre en place des plans qui permettront d'assurer la sécurité énergétique des États et Territoires de la région à long terme. De plus, une prise de décisions transparentes, des mécanismes de gouvernance clairs et l'intégration des questions énergétiques dans l'établissement des budgets nationaux contribueront à assurer la mise en œuvre effective d'initiatives durables en matière d'énergie dans les pays océaniques. Le rôle du secteur privé doit également être reconnu et défini dans un cadre réglementaire clair et transparent.

2. Des solutions adoptées par les pays et soutenues par des initiatives régionales

Pour être efficaces et durables, les solutions énergétiques doivent être adoptées à l'échelon national. Toutefois, dans ce domaine, une coopération régionale stratégique et, dans une certaine mesure, une coordination régionale sont susceptibles d'apporter une plus-value aux solutions nationales et aux résultats en matière de développement. Il conviendra de trouver le bon équilibre entre initiatives régionales et activités conduites au sein des pays, afin d'améliorer la compréhension des difficultés, des possibilités et des obstacles en ce qui concerne la fourniture de services énergétiques efficaces à l'échelon national. Les efforts déployés dans les pays devront être adaptés aux besoins de chaque État ou Territoire, une attention particulière devant être portée à ceux des petits États insulaires. Lorsqu'elles présentent une utilité pratique, des études sur les problèmes régionaux devront être conçues ou commanditées et diffusées dans les pays de la région.

3. Une approche coordonnée englobant l'ensemble des secteurs

À l'échelon national, il convient d'adopter une approche coordonnée englobant l'ensemble des secteurs pour assurer la sécurité énergétique. Il est nécessaire d'obtenir le soutien des responsables politiques de haut niveau, ainsi que l'engagement des secteurs publics tels que l'énergie, les finances, la planification et l'environnement, les transports, les infrastructures et la communication. Les acteurs du secteur privé, notamment tous ceux qui interviennent dans la fourniture d'énergie et de services énergétiques, doivent aussi participer. Outre le fait que les plans en matière d'énergie doivent être élaborés suivant une approche englobant l'ensemble des secteurs, ils doivent être assortis de calendriers précis et être réalistes, évaluables et chiffrés. Le point de départ de la planification dans le domaine de l'énergie doit être la demande de services énergétiques. À l'échelon régional, la coopération est essentielle afin de garantir l'adoption d'une approche harmonisée pour définir des normes et des politiques régionales visant à accroître la sécurité énergétique et faciliter les échanges commerciaux de produits pétroliers. Les partenariats entre pays insulaires peuvent permettre d'améliorer la sécurité énergétique des États et Territoires océaniques, tandis que la coopération régionale peut permettre de traiter des points déterminants tels que les politiques en matière de sécurité énergétique, la promotion du commerce et de l'investissement, la recherche et développement, ainsi que le renforcement des capacités.

4. Nécessité d'assurer des moyens de subsistance durables et de reconnaître les questions liées à la culture, à l'équité et à l'égalité hommes-femmes

Les interventions doivent lutter contre les inégalités d'accès. Elles doivent prendre en compte les besoins particuliers des femmes et du secteur de la culture, et soutenir les efforts déployés en vue de

réduire la pauvreté au sein des États et Territoires et d'un pays à l'autre, de sorte que tous les individus aient, à tout moment, un accès à des sources et des services énergétiques fiables, appropriés et peu coûteux pour assurer leur propre subsistance.

5. Lien entre les sources d'énergie (primaire et secondaire), les services énergétiques et l'utilisation de l'énergie

Si l'on s'appuie sur les étapes de la chaîne de production pour mieux comprendre et distinguer les sources d'énergie et leur utilisation, on pourrait classer de façon plus stratégique les composantes du secteur de l'énergie et mieux appréhender les problèmes inhérents et les solutions possibles. Parmi les autres obstacles majeurs observés dans le secteur, on constate que plusieurs aspects de la question énergétique, notamment le pétrole, les énergies renouvelables (sources d'énergie primaire), l'électricité (source d'énergie secondaire), la consommation d'énergie dans les transports et l'efficacité énergétique et les économies d'énergie (consommation finale d'énergie), sont amalgamés. Si l'on se réfère au fonctionnement d'une chaîne de production, ces aspects peuvent être classés en trois catégories : i) production d'énergie et sources d'énergie primaire (pétrole et autres combustibles liquides, énergies renouvelables, offre et demande), ii) source d'énergie secondaire ou conversion de l'énergie (énergie électrique, offre et demande), et iii) consommation finale d'énergie (efficacité énergétique et économies d'énergie dans le secteur des transports, consommation des ménages, des secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie). La figure 3 ci-dessous illustre ces catégories.

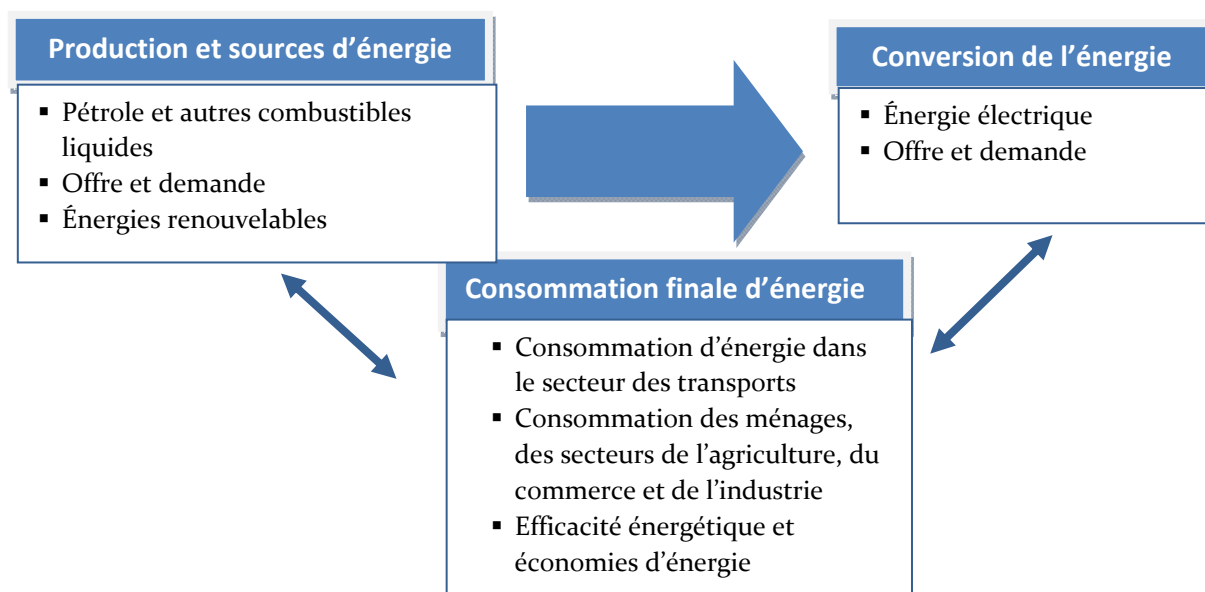


Figure 3 : Schéma de la chaîne de production de l'énergie

6. Recours à des technologies efficaces et économiques, appropriées et techniquement éprouvées

Le recours à des technologies énergétiques doit être envisagé lorsque ces dernières ont été éprouvées dans des environnements similaires à ceux des États et Territoires insulaires océaniques. Les évaluations des projets d'investissement (qu'ils soient financés en interne, par un prêt ou par une subvention) comprendront une évaluation de leur viabilité économique et financière, ainsi que de leurs répercussions sur la société et l'environnement. Les pays océaniques et les consommateurs finaux auront ainsi une idée précise de tous les avantages et coûts réels susceptibles d'en découler. Les avantages sur le plan de l'efficacité énergétique doivent être considérés en premier lieu. D'importants efforts seront déployés en vue d'établir des mécanismes de gestion financière efficaces et fonctionnels dans ce domaine.

7. Application de solutions énergétiques respectueuses de l'environnement

Certes, la dépendance de la région par rapport aux combustibles à base de pétrole persistera dans le futur, mais des efforts considérables seront déployés en vue d'adopter des stratégies visant à minimiser leurs effets négatifs sur l'environnement, grâce à des investissements systématiques dans des combustibles moins polluants, des technologies fondées sur les énergies renouvelables et une amélioration de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie. L'assistance apportée aux États et Territoires insulaires océaniques sera systématiquement placée sous le signe du respect et de la protection de la biodiversité et des écosystèmes naturels de la région. Au moment de conseiller les pays sur les investissements à réaliser en matière d'énergie, il faudra tenir compte de certains aspects liés au changement climatique, comme les capacités d'adaptation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, dans la mesure du possible, les mécanismes pour un développement propre (MDP) ou les autres solutions de compensation des émissions de carbone ou de crédits carbone. Les retombées sociales, économiques et écologiques de l'ensemble des projets ou initiatives seront examinées. Si des répercussions négatives sur la biodiversité ou la qualité des terres, de l'eau ou de l'air sont possibles, des mesures correctrices seront intégrées. Des mécanismes seront établis en vue de favoriser un fonctionnement pérenne et à long terme, une diminution des polluants et déchets, et une réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie produite.

8. Une planification reposant sur des données probantes, d'où l'importance des statistiques relatives à l'énergie

Sans statistiques sur l'énergie, à tous les échelons, les États et Territoires de la région ne peuvent assurer une planification efficace. Il est impératif de disposer de données et d'informations précises, actualisées et accessibles pour bien choisir dans quelles énergies investir à court et long terme, parmi la palette de solutions énergétiques disponibles. Il est de notoriété publique que les statistiques sur l'énergie sont conservées par certains à des fins commerciales. L'accent sera mis sur une étroite collaboration avec le secteur privé afin de garantir la disponibilité en temps utile de données précises sur l'énergie, l'objectif étant d'arriver à une situation avantageuse pour tous. Il faudra faire appel à des compétences techniques pour faciliter la collecte et l'analyse de données, l'élaboration d'un ensemble minimum d'indicateurs de développement énergétique, ainsi que la présentation de rapports contenant des statistiques et des informations sur l'énergie. Cette démarche permettra d'améliorer la prise de décisions, notamment sur des questions telles que le coût réel de l'énergie (en particulier de l'électricité et des combustibles à base de pétrole), l'importation d'énergie, les ressources énergétiques, la production et la consommation finale.

9. Un investissement approprié en capital humain

La planification efficace et la gestion stratégique du secteur de l'énergie à l'échelon national et régional requièrent les services d'experts techniques de haut vol, soutenus par des équipes suffisamment qualifiées et aux compétences variées, afin de pouvoir fournir les services aux consommateurs finaux. Des investissements sont nécessaires pour renforcer les capacités des personnes intervenant aux différents échelons, au sein et en dehors du secteur de l'énergie, afin que celles-ci acquièrent les compétences requises pour planifier, administrer et mettre en œuvre les plans nationaux relatifs à l'énergie. L'objectif est de renforcer les capacités des ressources humaines de divers organismes publics et privés, notamment des établissements de formation et d'enseignement supérieur.

10. Des partenaires multiples, une équipe unique

Le secteur de l'énergie compte de nombreux partenaires et parties prenantes. Tous poursuivent des buts et des objectifs qui sont avant tout définis en fonction des besoins nationaux. Le but recherché est que l'approche « Des partenaires multiples, une équipe unique » débouche sur une action concertée, pour répondre aux besoins prioritaires des pays, et des plans fondés sur un plan de mise en œuvre commun. En d'autres termes, tous les partenaires devront collaborer au sein d'une même équipe à la mise en œuvre du présent Cadre d'action. Ce mécanisme régional n'affectera pas les dispositifs bilatéraux ou nationaux en place.

11. Des financements, un suivi et une évaluation

Les engagements pris aux échelons régional et international en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement (comme le Pacte de Cairns et le Programme d'action d'Accra) constituent le socle d'une nouvelle stratégie de financement du secteur de l'énergie. Les principes qui sous-tendent l'approche « Des partenaires multiples, une équipe unique » sont les suivants : un seul plan de mise en œuvre, des financements coordonnés (avant tout en fonction des plans et projets nationaux) et un seul cadre de suivi et d'évaluation. Le cadre de suivi et d'évaluation sera inextricablement lié aux plans de mise en œuvre et de financement connexes.

RESPONSABILITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

Dans la mesure du possible, le présent Cadre d'action définira les différents types de problèmes à traiter en priorité à l'échelon régional (ou plurinational), ceux qui relèvent de la responsabilité de chaque pays et ceux pour lesquels il conviendra probablement de mener à la fois des actions nationales et régionales. La taille, les ressources et les capacités des États et Territoires de la région varient considérablement. Par conséquent, les approches régionales doivent être souples et évoluer en fonction des besoins et des priorités des pays, conformément aux principes qui sous-tendent le Plan pour le Pacifique.

Responsabilités nationales

Pour garantir la sécurité énergétique en Océanie, de nombreuses avancées dans le secteur de l'énergie doivent être réalisées à l'échelon des pays, sous l'impulsion vigoureuse des dirigeants nationaux. En effet, les initiatives régionales ne viennent qu'en complément ou en sus des mesures nationales. Voici quelques exemples de types de mesures relevant de la responsabilité de chaque pays. Il convient de noter que ces mesures ne s'appliquent pas à tous les États et Territoires de la région et que certains pays pourront parfois requérir une assistance régionale dans certains domaines.

1. *Politiques énergétiques et plans de mise en œuvre connexes*

Il incombe aux États et Territoires insulaires océaniques de s'assurer que les questions énergétiques sont prises en compte dans les plans et politiques nationaux, et que les plans ou politiques énergétiques sont conformes aux plans nationaux de développement et aux budgets et intégrés dans ces derniers. Les programmes régionaux peuvent soutenir l'élaboration de tels plans et politiques, mais la définition des objectifs nationaux spécifiques, leur intégration dans l'établissement des budgets, leur finalisation et leur adoption par les autorités nationales relèvent de la responsabilité de chaque pays.

2. *Rôle et responsabilités des institutions nationales en charge du secteur de l'énergie*

Les institutions compétentes sont notamment les ministères/services/bureaux publics, les autorités chargées de surveiller les prix du pétrole, les fournisseurs d'électricité, les sociétés de services énergétiques spécialisées dans les énergies renouvelables et celles tournées vers l'efficacité énergétique, ainsi que les sociétés de services énergétiques. Faire en sorte que les administrations et entreprises publiques disposent de personnel en nombre suffisant et aux qualifications adaptées, et veiller à ce que les institutions nationales disposent de ressources adéquates leur permettant d'appuyer en permanence la planification et la mise en œuvre des activités du secteur de l'énergie font partie des principales responsabilités nationales.

3. *Subventions, législation, réglementation et tarification de l'énergie*

C'est aux pouvoirs publics de chaque pays que revient la charge de fixer les tarifs de l'énergie, de réglementer les services énergétiques et d'adopter des lois appropriées. Les autorités nationales

doivent s'assurer que les prix fixés pour l'énergie correspondent au véritable coût des services, que ce soit en facturant la totalité à l'utilisateur ou en complétant les redevances par des subventions. Les subventions, notamment les subventions croisées, doivent être transparentes et bien ciblées.

4. *Données et information sur l'énergie*

C'est aux pouvoirs publics de réaliser la collecte des données requises pour procéder aux analyses et prendre des décisions dans le domaine énergétique, ainsi que de les mettre à la disposition des analystes (dans les conditions fixées par la réglementation en matière de statistique). Les États et Territoires insulaires océaniques doivent prévoir des ressources pour la collecte régulière de données, et notamment doter les institutions chargées de mener à bien cette tâche de moyens suffisants. De plus, les pays océaniques doivent tenir régulièrement informé le principal organisme de coordination (ou tout autre mécanisme régional institué à cet effet) de l'état d'avancement des initiatives nationales, en communiquant notamment les résultats du suivi et de l'évaluation des projets, ainsi que les changements législatifs ou réglementaires en cours.

5. *Études relatives à l'énergie et rapports techniques*

Les études et rapports techniques préparés grâce à l'aide régionale requièrent que les pays océaniques s'engagent à fournir les informations nécessaires sur les expériences nationales. Les États et Territoires de la région sont responsables de l'application des dispositifs de suivi et d'évaluation destinés à produire les informations et données requises.

6. *Relations entre les pouvoirs publics et les fournisseurs privés de services énergétiques*

Le secteur privé joue un rôle décisif dans la production et l'offre d'énergie dans les États et Territoires insulaires océaniques et doit prendre part à la planification et à la mise en œuvre des solutions énergétiques en Océanie. C'est aux pouvoirs publics de chaque pays d'élaborer et de faire appliquer des cadres juridiques visant à améliorer la fourniture de services énergétiques (par exemple, en prenant des dispositions en vue de la production d'énergie indépendante, en signant des conventions pour l'achat d'énergie et en adoptant des lois et des règlements favorables).

7. *Renforcement des capacités et développement des ressources humaines*

Chaque pays est chargé de cerner ses besoins et les priorités en matière de ressources humaines, ainsi que de renforcer et de maintenir les capacités nationales dans le secteur de l'énergie.

8. *Priorités en matière d'assistance technique*

Ce sont les pays qui doivent définir clairement leurs priorités en matière d'assistance technique dans le domaine de l'énergie et tenir les partenaires dans le développement informés de tout changement à cet égard. Ils doivent également contribuer à coordonner l'assistance globale (investissements compris) à l'échelon national. L'élaboration d'un plan et d'une politique énergétiques pragmatiques et complets facilitera la définition des axes prioritaires.

9. *Collaboration avec les partenaires dans le développement*

Chaque pays est responsable du recours approprié à une assistance extérieure. Il incombe à chacun d'entre eux de s'assurer que les engagements pris auprès des partenaires dans le développement sont respectés au mieux de leurs possibilités (exploitation et entretien à long terme des installations énergétiques, suivi et évaluation efficaces des projets, niveaux des tarifs réglementés pour les consommateurs finaux, fidélisation des professionnels formés pendant une période déterminée).

Responsabilités régionales

Les initiatives régionales doivent aider les États et Territoires insulaires océaniques à accroître les économies d'échelle et apporter un soutien dans les domaines où les seules ressources nationales sont insuffisantes. Les initiatives et interventions régionales doivent compléter, renforcer et mettre en valeur les capacités nationales. Voici quelques exemples d'initiatives pouvant être coordonnées ou mises en œuvre à l'échelon régional.

1. *Économies d'échelle*

Les problèmes, les possibilités et les obstacles peuvent être évalués afin d'améliorer les dispositifs d'approvisionnement en pétrole à l'échelon régional, sous-régional et, dans certains cas, national. Une assistance peut être apportée à chaque pays de la région ou groupe de pays en vue de la création et de l'application de meilleurs dispositifs, comme les achats groupés en grandes quantités, et des conseils pertinents peuvent être dispensés en ce qui concerne la fixation des prix de gros et de détail. Les initiatives et les interventions régionales doivent également assister les États et Territoires insulaires océaniques dans des domaines où les seules ressources nationales et territoriales ne suffisent pas, et compléter, renforcer et mettre en valeur les capacités nationales.

2. *Définition et harmonisation de normes dans l'ensemble de la région*

Une assistance peut être offerte pour la définition de normes techniques régionales ou sous-régionales concernant toute une gamme de technologies énergétiques, comme les biocarburants et les systèmes photovoltaïques, le stockage et le traitement de combustibles, et l'efficacité énergétique (en matière d'éclairage, de réfrigération et de climatisation, par exemple). Une aide peut aussi être fournie en vue de la spécification du rendement énergétique, de la mise à l'essai et du suivi de l'application des normes définies, de même qu'une assistance pour l'application de ces normes.

3. *Mobilisation régionale, engagement stratégique et promotion*

Une assistance peut être apportée en vue de mobiliser des ressources au profit de la région et de chaque pays océanique, afin de contribuer à la mise en œuvre des politiques et plans énergétiques nationaux et régionaux. Les fonds obtenus par ce biais permettraient de respecter les priorités fixées dans le présent Cadre d'action et les plans nationaux de mise en œuvre.

4. *Renforcement des capacités ou apport de capacités supplémentaires et transfert de compétences*

Dans la mesure du possible, des services de formation théorique et pratique dans le domaine de l'énergie peuvent être proposés à l'échelon sous-régional ou plurinational. Ces services doivent être soutenus au niveau régional et adaptés au contexte océanique. De manière générale, il convient de prévoir des financements destinés à l'octroi de bourses d'études et à la mise en place d'autres cycles courts ou longs de l'enseignement supérieur au profit des Océaniques, dans des domaines associés à l'énergie comme la technique, la gestion et la politique.

5. *Analyse politique, recherche et développement*

Il convient de discuter régulièrement avec chaque pays de la région des priorités et des difficultés nationales, et d'établir périodiquement des rapports sur l'état d'avancement des projets. La recherche relative aux technologies énergétiques s'effectuera en grande partie en dehors de la région. Toutefois, il existe des possibilités en matière de recherche appliquée et de développement pratique qui doivent être appuyées à l'échelon régional. Il faut que les établissements régionaux d'enseignement supérieur collaborent avec les partenaires internationaux en vue d'étudier et d'élaborer des technologies

adaptées à la région et pouvant y être facilement introduites. Par ailleurs, des efforts doivent être déployés en vue de l'élaboration d'un programme de recherche sur l'énergie propre à l'Océanie. Les activités conduites à l'échelon régional peuvent permettre de fournir une assistance analytique et pratique aux États et Territoires insulaires océaniques dans de nombreux domaines techniques et secteurs d'action tels que a) l'état d'avancement des nouvelles technologies et de celles en plein essor (énergie des vagues, énergie thermique des mers, biocarburants) et leurs possibilités d'application dans la région et dans chaque pays océanique, b) les études de cas sur des expériences menées avec les services en charge du secteur de l'énergie et sur des méthodes de gestion (sociétés et coopératives axées sur les énergies renouvelables, sociétés de services énergétiques spécialisées dans les énergies renouvelables et sociétés de services spécialisées dans l'efficacité énergétique), c) la passation de marchés dans le secteur pétrolier et les mécanismes de financement favorisant le recours à des énergies renouvelables faciles à mettre en œuvre ou à des efforts de normalisation et de spécification en matière d'efficacité énergétique et d) le potentiel des crédits carbone ou de la compensation des émissions de carbone dans le Pacifique.

6. *Systèmes de collecte et d'analyse de données, de présentation de rapport et de diffusion de l'information*

Des mécanismes (nationaux et régionaux) de collecte, de regroupement, de validation et de gestion des données et de l'information relatives au secteur de l'énergie peuvent être mis en place, au besoin, en vue de guider la prise de décisions. Les données relatives aux énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, énergie des vagues et énergie thermique des mers), l'offre et la demande doivent être évaluées et les résultats, stockés dans un système régional d'archivage de données et mis à la disposition des dirigeants et des entrepreneurs potentiels, sous une forme adéquate.

PARTIE 2 THÈMES D'ACTION POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le succès de la mise en œuvre du Cadre d'action interviendra en premier lieu à l'échelon national et dépendra du soutien et de l'engagement des États et Territoires insulaires océaniques, des partenaires dans le développement et des autres parties prenantes. Sept thèmes d'action ont été définis, en fonction des responsabilités nationales et régionales décrites dans la première partie, afin d'aider les pays de la région à élaborer leurs plans nationaux et à fournir des efforts en vue de garantir la sécurité énergétique dans le Pacifique. Ces sept thèmes sont :

1. Leadership, gouvernance, coordination et partenariats
2. Renforcement des capacités, planification, politiques et cadres réglementaires
3. Production d'énergie et approvisionnement
 - 3.1 Pétrole et autres combustibles liquides
 - 3.2 Énergies renouvelables
4. Conversion de l'énergie
 - 4.1 Électricité
5. Consommation énergétique de l'utilisateur final
 - 5.1 Consommation énergétique dans le secteur des transports
 - 5.2 Efficacité énergétique et économies d'énergie
6. Données et information sur l'énergie
7. Financement, suivi et évaluation

Le présent Cadre d'action régional vise à orienter les politiques et plans de mise en œuvre nationaux. Il reconnaît que la souveraineté des États et Territoires insulaires océaniques est primordiale et ne conteste aucunement les décisions prises à l'échelon des pays

Chaque thème est décrit en détail ci-après (objet, résultat escompté, objectif(s) à long terme et axes prioritaires concourant à la vision et au but du Cadre d'action).

THEME 1 : LEADERSHIP, GOUVERNANCE, COORDINATION ET PARTENARIATS

Résultat escompté :

Forte impulsion, bonne gouvernance, coordination plurisectorielle efficace et mise en place de partenariats pour la sécurité énergétique dans le Pacifique

1.1 Objet

En Océanie, les perspectives de développement socioéconomique durable dépendent de la disponibilité de ressources énergétiques peu coûteuses et de l'accès à celles-ci. Pour l'heure, l'énergie destinée à l'électricité et aux transports provient essentiellement de combustibles à base de pétrole. On note toutefois un recours accru aux techniques de production d'énergies renouvelables et aux combustibles de substitution.

À cet égard, les dirigeants et les Ministres de l'énergie des pays de la région ont souligné la nécessité de renforcer la coordination entre les États et Territoires insulaires océaniques, les organisations régionales et les partenaires dans le développement/bailleurs de fonds. Une estimation approximative pour la période 2010–2015 indique que plus de 300 millions de dollars États-Unis d'Amérique ont été alloués par les partenaires dans le développement sous forme de subventions aux représentants du secteur énergétique des États et Territoires insulaires océaniques. Un montant plus conséquent encore devrait leur être alloués sous forme de prêts. Sachant que la part des coûts associés à l'énergie dans les

importations et les exportations est susceptible d'augmenter, la sécurité énergétique a vocation à demeurer une préoccupation importante et un domaine d'action prioritaire pour les pouvoirs publics et les partenaires dans le développement dans les années à venir. Il est nécessaire, dès lors, d'œuvrer en faveur d'une meilleure coordination et d'une meilleure intégration des activités au sein du Conseil régional des organisations du Pacifique (CORP) et des organisations non membres du CORP, en collaboration avec les organismes de développement, afin d'adopter une démarche plus cohérente en matière de soutien au secteur de l'énergie et d'utiliser plus judicieusement les investissements privés et publics dans ce domaine, y compris les subventions et les prêts. Pour être efficace, cette coordination nécessite l'impulsion vigoureuse des dirigeants à l'échelon régional.

Les dirigeants océaniens sont convenus que la coordination, à l'échelon régional et entre les bailleurs de fonds, et la prestation de services énergétiques au profit des pays insulaires océaniens doivent être renforcées et assurées par un seul organisme de coordination (la CPS), et au travers d'un cadre régional unique, assorti d'un plan de mise en œuvre.

Auparavant, les acteurs du secteur énergétique océanien tendaient à négliger l'un des principes clés qui sous-tend ce Cadre d'action : les différents aspects du développement énergétique (approvisionnement en pétrole, alimentation en électricité, énergies renouvelables, fixation des prix des combustibles et efficacité énergétique) sont étroitement liés les uns aux autres et doivent être abordés de manière globale, plutôt que d'être traités séparément. Il est important de noter à cet égard que le renforcement de la coordination et de la coopération dans le secteur énergétique se traduira notamment par la fin de l'approche dite « cloisonnée ». Il arrive trop souvent, en effet, que les experts travaillent chacun de leur côté en se concentrant sur un point technique particulier, sans s'intéresser à d'autres sujets connexes.

1.2 Objectif à long terme

Élaborer et appliquer, de manière efficace et coordonnée, un plan régional de mise en œuvre (impliquant toutes les parties prenantes clés du secteur de l'énergie), en vue d'améliorer la sécurité énergétique.

1.3 Axes prioritaires

- i. Coordination régionale et sous-régionale.
- ii. Engagement des partenaires dans le développement en faveur du développement du secteur énergétique.
- iii. Initiatives et autres projets régionaux et sous-régionaux en matière d'énergie portant sur le changement climatique, l'égalité hommes-femmes et les problèmes socioéconomiques et sanitaires.
- iv. Engagement stratégique aux côtés des organisations internationales.

THEME 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES, PLANIFICATION, POLITIQUES ET CADRES REGLEMENTAIRES

Résultat escompté :

Renforcement des capacités, des politiques, de la planification et des cadres réglementaires de manière à favoriser un développement coordonné du secteur énergétique

2.1 Objet

Les programmes régionaux de développement des capacités doivent être coordonnés et conçus dans le souci de pallier le manque de capacités à l'échelon national. À l'heure actuelle, de nombreux

programmes d'enseignement et de formation dans le domaine de l'énergie sont proposés à l'échelon sous-régional ou plurinational dans le cadre de projets spécifiques, la formation s'arrêtant lorsque ces projets touchent à leur fin. Il faut amener les institutions à offrir des formations répondant aux besoins en personnel qualifié du secteur énergétique. Pour y parvenir, il convient d'élaborer un plan de développement des ressources humaines solide pour le secteur de l'énergie.

Ces cinq dernières années, la plupart des États et Territoires insulaires océaniques ont élaboré des politiques énergétiques à l'échelon national et certains ont établi des plans de mise en œuvre. Ceux-ci s'inscrivent en général dans le cadre de stratégies nationales de développement et témoignent de progrès considérables par rapport aux efforts entrepris précédemment. Cependant, bien souvent, les plans de mise en œuvre, lorsqu'ils existent, ne sont pas inscrits au budget national et ne prévoient pas de sources de financement. Il est fréquent de noter l'absence d'axes prioritaires clairement définis, d'objectifs mesurables, d'échéanciers et de moyens concrets permettant d'atteindre les résultats escomptés (réalisation des objectifs relatifs aux énergies renouvelables, amélioration de l'accès aux services en matière d'énergie ou autres). La législation, les lignes directrices, la réglementation et les autres outils administratifs et juridiques nécessaires à l'application des politiques en vigueur sont souvent insuffisants et ne sont pas toujours pris en compte dans la planification des activités menées dans le secteur énergétique. On observe parfois des incohérences entre certains aspects des politiques énergétiques et de celles mises en place pour lutter contre le changement climatique. La plupart des politiques et programmes appliqués par les États et Territoires insulaires océaniques ne tiennent pas compte du rôle joué par le secteur privé dans l'amélioration des services énergétiques. À l'heure de l'évaluation des plans nationaux de développement requise par le Pacte de Cairns (parallèlement au renforcement de la gestion des dépenses publiques et des systèmes de présentation de rapports et de suivi), il se peut qu'une partie des politiques et programmes nationaux en vigueur actuellement nécessite d'être revue.

À l'échelon régional, les politiques, stratégies et programmes de travail annuels des organisations travaillant dans le secteur énergétique ou comptant celui-ci parmi leurs activités principales étaient sans lien direct avec la Politique régionale de l'énergie pour les îles du Pacifique (2004) ou le plan d'action stratégique qui lui est associé. Ces deux documents ont été peu consultés, si ce n'est pour rendre compte des progrès accomplis à l'occasion des réunions des responsables et ministres océaniques chargés de l'énergie, et n'ont pas servi de documents de travail permettant d'orienter au jour le jour les activités et les actions prioritaires. La décision, prise par les Ministres de l'énergie des pays océaniques et approuvée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, de renforcer la coordination de l'offre de services énergétiques par le truchement d'une seule institution, la CPS, contribuera à veiller à ce que toutes les initiatives et activités futures soient évaluées à l'aune de ce Cadre d'action et de son plan de mise en œuvre.

2.2 Objectifs à long terme

- i. Définir la meilleure palette de solutions énergétiques adaptées à chacun des États et Territoires insulaires océaniques, laquelle servira de fondement aux stratégies d'intervention régionales et nationales et aux mécanismes de financement associés.
- ii. Améliorer les politiques de soutien et les cadres législatifs, ainsi que la réglementation et les autres outils administratifs et juridiques nécessaires à la gestion efficace du secteur énergétique en Océanie.

2.3 Axes prioritaires

- i. Politiques et plans de mise en œuvre ou feuilles de route, et cadres de suivi et d'évaluation.
- ii. Règlements, lois et autres outils administratifs et juridiques.

THEME 3 : PRODUCTION D'ÉNERGIE ET APPROVISIONNEMENT**Résultat escompté :**

Pérennité accrue des ressources énergétiques actuelles et intensification des efforts visant à étudier d'autres possibilités permettant d'obtenir une énergie propre et peu coûteuse aux échelons national et régional

3.1 Pétrole et combustibles liquides de substitution**3.1.1 Objet**

Le pétrole est le poumon de l'économie mondiale. L'Océanie regroupe les États et Territoires les plus dépendants du monde par rapport à l'or noir, puisque 95 à 99 pour cent de l'énergie consommée à des fins commerciales en Océanie provient du pétrole. Partant, il est difficile de surestimer l'importance du pétrole, la nécessité d'assurer un approvisionnement ininterrompu et les répercussions de la flambée des prix du pétrole à l'échelon régional. Suite à l'étude menée en 2007 par le PNUD afin d'évaluer la vulnérabilité de vingt-quatre pays de la région Asie-Pacifique face à l'envolée des prix du pétrole, il est apparu que six des sept pays jugés les plus vulnérables étaient des pays insulaires. En 2008, le Fonds monétaire international (FMI) estimait, sur la base des calculs effectués, que plusieurs États et Territoires insulaires océaniques étaient susceptibles d'épuiser leurs réserves en devises en quelques semaines si les prix se maintenaient à un niveau aussi élevé.

Le coût exorbitant des combustibles à base de produits pétroliers raffinés en Océanie s'explique par les faibles quantités échangées, la petite taille des marchés et la variation des normes relatives aux combustibles, les chaînes d'approvisionnement longues et le poids limité des petits pays dans les négociations. Si le marché est instable, on note également des carences dans les mécanismes de surveillance des prix et la gestion des contrats. Par ailleurs, les infrastructures requises et les transports inter-îles sont souvent inadaptés, voire non conformes aux normes de sécurité.

Les pays de la région étudient actuellement les possibilités d'accroître les économies d'échelle en mettant en commun leurs besoins en combustibles pour maintenir les coûts à un niveau abordable. Néanmoins, les normes relatives aux combustibles et les contrats d'approvisionnement doivent être harmonisés dans toute la région pour que de telles solutions puissent être envisagées.

Dans les petits États insulaires, la production locale de biocarburants se limite aux combustibles dérivés de la noix de coco. Si les projets portant sur les biocombustibles sont mal conçus et mal agencés, ils peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire et l'environnement. Même s'il est envisagé de réduire les importations de pétrole en recourant aux solutions locales de remplacement, la région restera largement dépendante du pétrole dans les années à venir. Il est donc primordial d'améliorer les dispositifs d'approvisionnement actuels et de veiller à ce que les combustibles soient utilisés au mieux. La tâche s'annonce difficile, l'heure étant plutôt au retrait des grandes sociétés pétrolières présentes jusque-là dans la région.

À en croire les prévisions de certains analystes, la production mondiale de pétrole atteindra son point culminant dans quelques années. S'ensuivra alors une période marquée à long terme par une limitation de l'offre et le maintien des prix à un niveau élevé, autant d'arguments qui jouent en faveur de solutions permettant de remplacer le pétrole.

3.1.2 Objectif à long terme

Garantir un approvisionnement fiable (et durable), le transport en toute sécurité ainsi que les infrastructures requises pour stocker et distribuer des combustibles à base de pétrole de haute qualité,

peu coûteux et accessibles (et, si possible, d'autres combustibles liquides de remplacement), et veiller à ce qu'ils soient utilisés de manière efficace dans l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques.

3.1.3 Axes prioritaires

- i. Harmonisation des normes relatives aux combustibles (combustibles à base de pétrole et de remplacement).
- ii. Projet océanique d'achats groupés de combustibles.
- iii. Utilisation efficace des combustibles (combustibles à base de pétrole et de remplacement).

3.2 Énergies renouvelables

3.2.1 Objet

Les énergies renouvelables représentent une part importante des efforts visant à réduire et à compléter les importations de combustibles et à améliorer la sécurité énergétique. Les options varient selon les États et Territoires insulaires océaniques, tout comme le degré de réussite de leur mise en œuvre. Jusqu'à présent, hormis la biomasse (et l'énergie hydroélectrique dans certains pays), les énergies renouvelables représentent une part relativement négligeable de la production totale d'énergie. On note cependant un recours accru à l'énergie solaire photovoltaïque pour l'électrification de certaines zones rurales et les raccords mineurs à certains réseaux électriques. Plusieurs pays se sont fixé pour objectif de faire en sorte que les énergies renouvelables représentent un pourcentage donné de leur production totale d'énergie, date butoir à l'appui. Force est de constater néanmoins que ces objectifs ne tiennent pas suffisamment compte des ressources énergétiques nationales disponibles, des coûts de développement et d'exploitation à prévoir, des besoins de formation à l'échelon local, des bénéfices nets, des contraintes budgétaires ou des actions requises pour atteindre les objectifs fixés. Certains objectifs sont peu réalistes et seront difficiles à atteindre.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui jouit d'une grande expérience pour ce qui est de la promotion des énergies renouvelables dans nombre de pays moins avancés, estime que celles-ci sont particulièrement à même de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution connexe, tout en permettant d'exploiter les ressources énergétiques locales et décentralisées, aucunement affectées par l'instabilité du marché des combustibles fossiles, et qu'elles peuvent favoriser la création d'emplois, le développement technologique et la croissance économique. Pour le FEM, il ne fait aucun doute que les énergies renouvelables sont incontournables pour garantir une prospérité durable.

S'il est vrai que la plupart des investissements réalisés dans le Pacifique concernaient jusqu'à présent des projets à petite échelle ciblant des communautés rurales et des foyers isolés, on note un intérêt croissant pour l'utilisation de systèmes plus larges alimentés par les énergies renouvelables et raccordés aux réseaux électriques. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ou les économies d'énergie sont les deux piliers de l'énergie durable. Parce qu'ils sont indissociables l'un de l'autre, il est logique de les traiter comme un tout de synergies complémentaires, même s'il est rare qu'ils soient étudiés ensemble dans le Pacifique. S'agissant de l'électrification des régions isolées et des îles périphériques en particulier, les options permettant d'améliorer l'efficacité énergétique devraient être systématiquement examinées dans le cadre des plans d'investissement portant sur les énergies renouvelables. En outre, il convient de considérer les technologies d'exploitation des énergies renouvelables aux côtés d'autres formes de production d'énergie, dans le cadre d'un système énergétique intégré.

Sans doute plus de la moitié de l'énergie consommée en Océanie provient de la biomasse (proportion bien inférieure une fois exprimée en valeur monétaire). Celle-ci sert avant tout à la cuisson et au

séchage, mais aussi, dans une moindre mesure, à la production d'électricité. L'air chargé de suie, conséquence des feux de bois en plein air, a longtemps été montré du doigt dans divers problèmes de santé observés au sein de la population féminine et, plus récemment, dans les niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre liées au charbon. Au cours des trente dernières années, les pouvoirs publics océaniques ont déployé maints efforts pour introduire dans la région des poêles à bois, plus propres et plus efficaces, mais ces efforts n'ont guère abouti, si ce n'est dans le cas de projets de grande envergure destinés aux internats. Les initiatives plus récentes menées par le secteur privé pourraient toutefois s'avérer plus fructueuses.

3.2.2 Objectif à long terme

Augmenter le niveau d'investissement dans des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, notamment la biomasse, éprouvées en Océanie, dans le cadre de la stratégie régionale visant à limiter les effets négatifs des combustibles à base de pétrole sur l'environnement et l'économie, et, si possible, à proposer des solutions de nature à compléter ou remplacer ces derniers, actuellement prédominants, compte tenu en particulier de l'instabilité des prix sur ce marché.

3.2.3 Axes prioritaires

- i. Évaluation des ressources, recherches et études.
- ii. Investissements dans les énergies renouvelables.
- iii. Renforcement des capacités.
- iv. Augmentation de la part des énergies renouvelables dans les sources d'énergie utilisées.

THEME 4 : CONVERSION DE L'ÉNERGIE

Résultat escompté :

Amélioration de la production, de l'approvisionnement et de l'accessibilité à l'électricité

4.1 Électricité

4.1.1 Objet

La production d'électricité absorbe plus de 20 pour cent du pétrole consommé dans la région, chiffre pouvant aller jusqu'à 40 pour cent dans certains États et Territoires insulaires océaniques. Dans les pays mélanésiens que sont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et les Îles Salomon, le taux global d'électrification des ménages reste très faible, aux alentours de 20 pour cent. Dans la majorité des autres pays de la région, ce taux oscille entre 50 et presque 100 pour cent. Le plus souvent, la tarification des services offerts aux utilisateurs du réseau électrique ne permet pas de couvrir le coût total de production et de distribution, de sorte qu'il ne reste pas suffisamment de moyens pour une exploitation et une maintenance en bonne et due forme du réseau. En conséquence les pertes des réseaux peuvent atteindre 30 pour cent de l'électricité transportée, chiffre plus de deux fois supérieur à celui constaté dans les pays industrialisés. L'électrification des zones rurales, réalisée au moyen de groupes électrogènes au gazole complétés par des énergies renouvelables (pour l'essentiel des systèmes solaires photovoltaïques et de petites centrales hydroélectriques et éoliennes), tend à être très fortement subventionnée. Or, ces subventions manquent de transparence et les installations ne sont pas toujours bien gérées. L'électrification de la majorité des foyers océaniques à un niveau acceptable représentera un coût considérable, tant sur le plan de l'investissement initial que de l'exploitation et de la maintenance. Elle risque en outre d'entraîner, dans certains pays, une forte hausse de la consommation de pétrole, la production d'électricité au moyen du gazole tendant à rester la meilleure solution.

Dans la plupart des pays de la région, les compagnies d'électricité sont en situation de monopole, ce qui signifie qu'elles sont les seules à fournir l'électricité dans les zones les plus peuplées. Elles ont souvent été intégrées au sein de ministères ou sont des entreprises publiques dont l'État contrôle ou influence fortement le fonctionnement et les tarifs. La réglementation du secteur est devenue une question épineuse, certains pays mettant en place ou envisageant de créer des organismes de surveillance ou des commissions de contrôle, afin de séparer les fonctions régulatrices de celles afférentes à la production, à la distribution et à la transmission de l'électricité.

Si la qualité de la distribution assurée par les compagnies d'électricité s'est améliorée au cours de ces dernières années, les coupures de courant intempestives et les fluctuations de tension sont monnaie courante. En milieu rural, les villages et les bâtiments publics ne sont souvent alimentés que quelques heures par jour et les générateurs restent souvent hors service pendant des semaines, voire des mois, une fois tombés en panne, faute de personnel qualifié, de ressources financières et de pièces détachées pour les réparer.

4.1.2 Objectif à long terme

Offrir un accès fiable, performant, sûr et abordable à l'électricité et aux services à l'ensemble des foyers et des communautés des États et Territoires insulaires océaniques.

4.1.3 Axes prioritaires

- i. Analyse des pertes et étalonnage des performances.
- ii. Structures tarifaires.
- iii. Investissement dans le renforcement des capacités.
- iv. Fiabilité de l'alimentation en énergie électrique (réduction des coupures et des fluctuations).
- v. Énergies renouvelables.
- vi. Exploitation et maintenance.

THEME 5 : CONSOMMATION ENERGETIQUE DE L'UTILISATEUR FINAL

Résultat escompté :

Utilisation maximale de l'énergie dans tous les secteurs, en particulier dans ceux des transports et de l'électricité

5.1 Consommation d'énergie dans le secteur des transports

5.1.1 Objet

L'état des systèmes de transport des pays insulaires doit être examiné de près afin de garantir une utilisation efficace de l'énergie dans ce secteur.

Les transports routier, maritime et aérien absorbent environ la moitié du pétrole consommé dans les deux plus grands pays océaniques, ce pourcentage s'élevant à 75 pour cent en moyenne dans les autres. S'agissant du transport routier, les réseaux routiers sont souvent en mauvais état, les véhicules mal entretenus et, ces dernières années, la tendance semble être aux véhicules de plus grandes dimensions, moins économes en carburant (beaucoup de véhicules utilitaires sport, par exemple). Il est en outre très difficile d'infléchir nettement la part des combustibles utilisés dans les transports, car ce secteur implique des milliers de véhicules ayant encore, pour certains, une vie utile de dix ans ou plus, de sorte que le remplacement des équipements ne se fait que lentement. Faute de moyens concrets propres à améliorer l'efficacité énergétique dans les transports, la consommation globale de pétrole dans la

région ne saurait connaître de baisse sensible. Il existe cependant des moyens de réduire le taux de croissance de la consommation de pétrole consacrée aux transports.

D'après les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il est probable que les particuliers du monde entier optent de plus en plus pour des véhicules hybrides associant moteurs thermiques et électriques, ou totalement électriques. Il faudra cependant prévoir, pour les poids lourds, les navires et les avions – et vraisemblablement aussi pour les autocars de grande capacité – des carburants de substitution à concentration en carbone réduite, afin de diminuer la dépendance à l'égard du pétrole ainsi que les niveaux d'émission de gaz à effet de serre.

À long terme, on peut envisager de réaliser des économies d'énergie en important des véhicules plus économes en carburant, aussi bien pour les transports publics que privés. Dans certains pays de la région, il sera possible de réduire les importations de pétrole en ayant recours à des carburants produits sur place pour les mélanger au carburant classique ou remplacer ces derniers. À court terme, c'est dans l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien des véhicules que réside le plus fort potentiel de réduction de la consommation de carburant.

5.1.2 Objectif à long terme

Développer des systèmes de transport non polluants, peu gourmands en énergie et rentables, au sein de la région.

5.1.3 Axes prioritaires

- i. Lois et questions budgétaires.
- ii. Recours à des combustibles à faible teneur en soufre.
- iii. Utilisation de véhicules et navires peu gourmands en carburant.
- iv. Campagnes en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie.
- v. Amélioration des infrastructures et de l'efficacité énergétique.

5.2 Efficacité énergétique et économies d'énergie

5.2.1 Objet

L'efficacité énergétique se définit comme une réduction de la consommation d'énergie nécessaire pour réaliser la même tâche (par exemple, utilisation de chauffe-eau solaires plutôt qu'électriques). Les économies d'énergie impliquent quant à elles une baisse de la consommation (comme le fait d'éteindre le climatiseur lors de la pause déjeuner).

Sur la base de l'expérience accumulée dans des dizaines de pays moins avancés, le FEM conclut qu'il est plus rentable d'investir dans l'amélioration de l'efficacité énergétique au stade de l'utilisateur final, ce qui correspond à la « maîtrise de la demande », que de satisfaire la demande en augmentant l'offre d'énergie. Comparée aux autres solutions envisageables, c'est généralement l'efficacité énergétique qui se montre la mieux à même de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un état des lieux régional établi en 2005 dans le cadre du Programme océanien en faveur des énergies renouvelables (PIREP) du PROE concluait que beaucoup de petits États insulaires pourraient probablement parvenir à une plus forte réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en améliorant leur efficacité énergétique qu'en investissant dans les énergies renouvelables. D'après une étude réalisée à la fin 2008 par le *McKinsey Global Institute*⁶, la mise en place de mesures économiquement rationnelles d'amélioration

⁶ *Fueling sustainable development: The energy productivity solution*, 2008, MGI Perspective.

de l'efficacité énergétique pourrait permettre de réduire de 22 pour cent en douze ans la consommation énergétique des pays moins avancés par rapport à la situation actuelle.

Un programme national performant de gestion de la demande énergétique nécessite cependant des compétences multiples et une main-d'œuvre nombreuse, puisque des milliers de foyers, d'usines et d'entreprises doivent être évalués individuellement. Un tel programme implique également la mise en place d'une panoplie de mesures incitatives, sur le plan politique, institutionnel et réglementaire. À niveau d'investissement équivalent, l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur de l'électricité au stade de l'offre (maîtrise de l'offre) donne souvent plus facilement des résultats durables, du moins sur le court terme : le nombre des installations à mettre à niveau est en effet relativement limité et les compagnies d'électricité disposent en principe des compétences requises pour pérenniser ces améliorations. On s'accorde souvent à reconnaître que les programmes de gestion de l'offre et de la demande constituent la solution la moins coûteuse pour réduire la consommation de gazole (surtout par rapport aux solutions fondées sur les énergies renouvelables). Cette démarche est également très efficace pour réduire la dépendance des pays à l'égard des combustibles importés, en attendant que les solutions reposant sur les énergies renouvelables soient étudiées.

En dépit de multiples études, bilans énergétiques, projets pilotes et de certains efforts déployés pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur privé (notamment dans les installations touristiques et les immeubles commerciaux), les résultats obtenus restent très modestes. Même lorsque les investissements dans l'efficacité énergétique paraissent intéressants, il n'existe pas ou peu de mécanismes permettant d'en garantir la viabilité technique et financière. Dans la plupart des pays océaniques, les institutions financières n'ont pas les compétences requises pour évaluer les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique ou pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs financiers innovants favorables à une amélioration rationnellement économique de l'efficacité énergétique.

Globalement, la BASD indique que l'intensité énergétique (quantité d'énergie nécessaire à la production d'un dollar de PIB en chiffres constants) a subi une évolution négative dans la région. Entre 2000 et 2006, la consommation énergétique a augmenté près de quatre fois plus vite que le PIB en Papouasie-Nouvelle-Guinée et deux fois et demie, aux Îles Fidji. Dans certains autres pays de la région, le PIB a enregistré une croissance légèrement supérieure (0,3 % par an) à celle de la consommation d'énergie entre 1996 et 2006. Mais il ne faut pas forcément y voir le signe d'une amélioration tangible de l'efficacité énergétique, car l'exactitude des chiffres du PIB et des données énergétiques est souvent sujette à caution dans les petits États insulaires océaniques.

5.2.2 Objectif à long terme

Garantir l'efficacité et la rentabilité dans la production (électricité, biocombustibles) et l'utilisation par le consommateur final de toutes les formes d'énergie – modernes comme traditionnelles – dans toute l'Océanie

5.2.3 Axes prioritaires

- i. Renforcement des capacités.
- ii. Réglementation et législation favorables.
- iii. Partenariats efficaces.

THEME 6 : DONNEES ET INFORMATION SUR L'ENERGIE**Résultat escompté :**

Accès à des données et à des informations exactes et actualisées pour une planification et une prise de décisions rationnelles dans le secteur de l'énergie

6.1 Objet

Au sein des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que dans la région dans son ensemble, la planification et le développement du secteur de l'énergie se font le plus souvent en l'absence de données et d'informations actuelles et fiables. Si des efforts concertés ont été déployés au cours des dernières décennies (dans les années 1980, 1990 et 2000) dans le cadre de la préparation des évaluations du secteur énergétique des pays de la région, le temps que les données et les informations soient compilées et publiées, celles-ci sont déjà obsolètes et présentent en outre des anomalies et inexactitudes. Le manque de ressources humaines et financières explique l'absence de continuité dans la collecte de données, tant à l'échelon régional que national, ce qui complique grandement l'évaluation de l'offre et de la demande d'énergie. Le contrôle de la qualité des données constitue une autre difficulté.

La collecte de données et d'informations actuelles et actualisées en matière d'énergie et l'accès à celles-ci sont importants pour les grands centres urbains et périurbains, mais aussi pour les collectivités rurales et isolées, dont la demande en énergie est souvent mal connue ou évaluée.

Les combustibles fossiles (produits pétroliers) constituant la source d'énergie principale dans les États et Territoires insulaires océaniques, il est essentiel de disposer de données et d'informations précises sur l'énergie pour bien comprendre et gérer l'approvisionnement en produits pétroliers de la région. Conçu dans la perspective d'effectuer des achats groupés de produits pétroliers pour la région, le projet *Pacific Petroleum* va engendrer un volume important de données et d'informations qui devront être intégrées aux bases de données régionales et nationales. Il importe donc de renforcer les capacités régionales et nationales permettant d'assurer la liaison entre ce type de projets de collecte de données et les systèmes d'archivage administrés et mis à jour régulièrement.

6.2 Objectif à long terme

Faire en sorte que les décideurs des secteurs public et privé des États et Territoires insulaires océaniques disposent en temps utile de données et de statistiques récentes et fiables sur l'énergie leur permettant de prendre des décisions en connaissance de cause sur les stratégies énergétiques nationales à long terme.

6.3 Axes prioritaires

- i. Collecte de données et d'informations sur l'énergie et accès à celles-ci.
- ii. Archivage des données et de l'information sur l'énergie.
- iii. Interprétation des données et de l'information sur l'énergie.

THEME 7 : FINANCEMENT, SUIVI ET EVALUATION**Résultat escompté :**

Un plan financier rendant compte de la totalité des fonds alloués au secteur de l'énergie de la région par source de financement et des dispositifs de mise en œuvre, étayés d'un cadre de suivi et d'évaluation exhaustif

7.1 Objet

En matière d'investissement dans le secteur de l'énergie, les États et Territoires insulaires océaniques sont fortement tributaires de l'aide extérieure, que ce soit sous forme de subventions ou de prêts à taux bonifiés. À l'exception des grands pays de la région, l'investissement du secteur privé dans les services énergétiques est limité, en dehors de la distribution d'électricité dans certains pays, et de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution de pétrole et de GPL (gaz de pétrole liquéfié) dans la plupart d'entre eux. Il arrive souvent que les investissements réalisés dans les installations publiques ne permettent pas aux services escomptés de s'inscrire dans la durée, ceci pour des raisons diverses, notamment liées à des carences dans la planification, la gestion, l'exploitation et la maintenance, un phénomène exacerbé par l'insuffisance des bénéfices d'exploitation issus des redevances et des subventions. Le montant des subventions croisées (allant par exemple des utilisateurs des centres urbains à ceux des zones rurales sur les réseaux plus étendus) et des autres types de subventions (consacrées par exemple à l'électrification des zones rurales ou au transport de combustibles vers des zones isolées) est souvent inconnu. En outre, l'attribution des subventions manque de transparence et ne se fait pas en fonction d'objectifs précis et clairement définis, tels que la recherche de la justice sociale. Quant aux projets individuels, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales, ils pâtissent souvent de l'absence ou de l'insuffisance d'un suivi et d'une évaluation systématiques.

À l'échelon régional, les services de conseil dispensés par les organisations régionales aux États et Territoires insulaires océaniques sont également fortement tributaires des subventions des organismes d'aide au développement, seule une partie limitée de ces prestations étant inscrite au budget statutaire des organisations. S'il est vrai qu'une transition vers un secteur de l'énergie plus sûr et plus propre continuera de nécessiter l'aide de l'extérieur, il convient cependant de relever le niveau de l'investissement privé ainsi que de l'autonomie financière des services fournis par les organisations régionales.

7.2 Objectif à long terme

Intensifier et mieux coordonner les financements en faveur d'une énergie propre et économique dans la région, en fixant des objectifs et un calendrier précis, étayés par un cadre de suivi et d'évaluation axé sur l'obtention de résultats, afin de mesurer les progrès accomplis.

7.3 Axes prioritaires

- i. Coordination de l'aide des bailleurs.
- ii. Soutien aux plans nationaux de mise en œuvre.
- iii. Planification financière (procédures budgétaires) aux échelons régional et national.
- iv. Indicateurs de suivi et d'évaluation des plans nationaux et régionaux normalisés et harmonisés.

PARTIE 3 RELIER LE CADRE D’ACTION AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Les objectifs et axes prioritaires cernés au travers des thèmes qui composent ce Cadre d’action concernent l’Océanie et leur réalisation requiert l’engagement des responsables aux échelons national et régional. Le présent Cadre d’action est étayé par un plan régional de mise en œuvre (Plan de mise en œuvre de la sécurité énergétique dans le Pacifique), lequel définit les activités précises à mener au titre de chaque thème, en vue d’appuyer et de compléter les activités conduites à l’échelon national.

La souveraineté des États et Territoires insulaires océaniques est primordiale. Les politiques et plans ou feuilles de route nationaux sont un moyen d’assurer la sécurité énergétique dans chaque pays. Le plan régional de mise en œuvre porte sur les domaines d’action identifiés dans les plans ou feuilles de route nationaux dans lesquels une action régionale est requise pour contribuer au développement du secteur énergétique.

Le plan régional de mise en œuvre est directement lié aux objectifs à long terme et axes prioritaires cernés au travers de chacun des sept thèmes qui composent ce Cadre d’action. Pour pouvoir mesurer les retombées et l’efficacité des interventions régionales, le Plan de mise en œuvre de la sécurité énergétique dans le Pacifique comprend des indicateurs et fixe des objectifs ainsi qu’un calendrier précis pour toutes les stratégies régionales correspondant à chaque thème.

Le plan de mise en œuvre porte uniquement sur les interventions régionales, qui visent principalement à compléter les capacités nationales et à aider les pouvoirs publics et les parties prenantes à mettre en œuvre leurs propres politiques et plans ou feuilles de route. Le but recherché est que les efforts déployés aux échelons national et régional contribuent à améliorer la sécurité énergétique de la région.